

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE



Tél. : 05 65 63 14 11
Fax : 05 65 63 78 57
e-mail : mairie-aubin@wanadoo.fr

Arrêté n° 2026 - 82

**Portant nomination de M. Maurice COUDERC
2^{ème} Conseiller Délégué**

Nous, Maire de la Commune d'AUBIN (AVEYRON),

VU le Code Général des Communes Territoriales, Article L 2122-18 qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjoints et Conseillers Municipaux,

VU la délibération du Conseil Municipal du 20 mars 2026 fixant à 6 le nombre d'Adjoints au Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal du 20 mars 2026 portant sur l'élection des Adjoints au Maire,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire pour la bonne administration de la Commune de déléguer à M. Maurice COUDERC, Conseiller Municipal Délégué, les attributions suivantes relatives à l'environnement et au patrimoine,

ARRETE

Article 1er : M. Maurice COUDERC, 2^{ème} Conseiller Délégué, est délégué pour intervenir dans les domaines suivants :

- Réalisation d'inventaires locaux du patrimoine naturel,
- Conservation et mise en valeur des lieux touristiques,
- Travaux de restauration de bâtiment,
- Mise en valeur des abords lors d'opérations d'aménagement,
- Protection du patrimoine local.

Article 2 : La présente délégation prendra fin au cas où le délégataire viendrait à cesser ses fonctions et en tout état de cause à l'expiration du mandat du Conseil Municipal.

Article 3 : Le Maire de la Commune d'AUBIN est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au recueil des actes administratifs.

Article 4 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie et copie en sera adressée à Madame la Préfète de l'AVEYRON.

Article 5 : Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité que le présent acte est exécutoire et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de TOULOUSE, 68, Rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE Cédex 7 dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>.

Accusé de réception en préfecture
012-211200134-20260327-20260327_08-AI
Reçu le 30/03/2026



Fait à AUBIN, le 27 mars 2026

Le Maire,

Jean-Claude GRANIER